

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 365

présenté par
Mme Valérie Boyer

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation, est inséré un article L. 111-1-2 ainsi rédigé :

« *Art. L. 111-1-2.* – La présence de l'emblème national de la République française, le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge est obligatoire dans chacune des salles de classe des établissements du premier et du second degrés, publics ou privés sous contrat. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sens de cet amendement est d'inculquer aux élèves les symboles fondamentaux de la République, au cœur desquels figure le drapeau bleu, blanc, rouge depuis 1812.

Lorsque les manifestations de rejet de la République deviennent fréquentes, et que ses symboles sont bafoués, il est essentiel de rappeler que l'école est le lieu principal de transmission des valeurs de la République, son « sanctuaire ».

Or le « pavillon tricolore », dont il est fait mention dans l'article 2 de la Constitution de 1958, constitue aujourd'hui encore un symbole de l'unité du peuple français.

Aujourd'hui, dans le contexte de terrorisme, où notre Nation est attaquée, le drapeau tricolore, pourtant souvent décrié, voire considéré comme « fasciste », semble à nouveau plébiscité par les Français.

En effet, arborer à nouveau le drapeau tricolore dans les lieux publics exprime l'esprit de résistance et d'unité des Français.

C'est pourquoi nous devons être favorable à la présence du drapeau français dans les salles de classe, qui permettrait d'enseigner aux élèves l'attachement à ces valeurs.

Toutes les classes de toutes les écoles de la République doivent afficher et transmettre fièrement les couleurs de la France.

D'ailleurs, les sondages indiquent que plus de la moitié des Français sont en faveur d'une sorte de cérémonie régulière de salut au drapeau dans les écoles.

Comme le disait le poète Lamartine : « Si vous m'enlevez le drapeau tricolore, sachez le bien, vous enlevez la moitié de la force extérieure de la France... ».